



Financement de l'ONF : les Communes forestières expriment leur exaspération et demandent une véritable et vaste concertation pour préserver les forêts françaises

Partisane d'un service public forestier fort, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) dénonce l'arbitrage unilatéral de l'État qui, dans sa proposition de contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office National des Forêts (ONF), demanderait une contribution supplémentaire de 30 millions d'euros aux Communes forestières tout en supprimant plus de 500 postes à l'ONF.

C'en est trop pour les Communes forestières regroupées au sein de la Fédération nationale des Communes forestières. Malgré un service public forestier de plus en plus en tension, l'État envisage de réduire encore les effectifs de l'Office National des Forêts tout en demandant aux Communes forestières d'abonder le budget de l'ONF à hauteur de 30 millions d'euros.

Une situation inacceptable pour la FNCOFOR qui se bat depuis plusieurs années pour préserver un espace forestier toujours plus menacé. La Fédération demande donc à l'État de prendre ses responsabilités et d'assumer pleinement son rôle de garant de la préservation de nos forêts avec un investissement sur le long terme et un véritable projet d'avenir.

Une proposition de financement irrationnelle

« Cette décision est d'autant plus inadmissible que cette nouvelle taxation de 30 millions d'euros (7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025) ne garantit en aucun cas le redressement de la situation financière de l'ONF, en déficit annuel et fortement endetté depuis déjà plusieurs années puisque le COP ne nous donne aucune visibilité sur les mesures qui seront prises par l'État », déclare M. Jarlier, Président de la FNCOFOR. « Et elle ne tient pas compte du travail acharné des Communes forestières pour préserver les forêts et la filière confirmant une méconnaissance des réalités des communes au plus haut niveau de l'État. »

Ces annonces gouvernementales interviennent, après la création en 2012, d'une taxe supplémentaire de 2 euros par hectare de terres considérées comme forestières et une baisse de la dotation globale de fonctionnement imposée aux communes entre 2014 et 2017, grevant leur budget de plus de 4 milliards d'euros et touchant particulièrement les communes productrices de bois.



Une stratégie d'avenir pour les forêts françaises

Le rôle de l'ONF est plus que jamais essentiel et la Fédération salue l'organisme pour son travail dans un contexte compliqué.

« Le financement de l'ONF doit évoluer pour sortir de ces impasses budgétaires et structurelles », souligne M. Jarlier. « La solution ne peut être de continuer à se contenter de se tourner vers les collectivités pour les faire payer toujours plus. »

La Fédération réclame donc une réelle ambition politique pour les forêts françaises et une révision complète du COP 2021-2025 avec des objectifs clairs et affirmés qui tiennent compte de l'implication, au quotidien, des Communes forestières qui font face à de nombreuses difficultés pour la préservation des forêts. Attaques de parasites, dépérissement de certaines essences, sécheresses répétées, risques d'incendies accrus ne sont que quelques exemples des défis auxquels ces communes font face.

« L'annonce des Assises de la forêt faite le 24 juillet par le Premier ministre, accompagnée de moyens supplémentaires pour la filière, est une bonne nouvelle », tient à souligner M. Jarlier. « Mais, nous attendons une véritable refonte de la politique forestière et la prise en compte du travail déjà exemplaire des Communes forestières pour la préservation du poumon vert de la France. »

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association qui rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts et toutes celles concernées par la valorisation des forêts de leur territoire. Organisée en associations départementales et unions régionales, avec plus de 6000 adhérents, elle met en œuvre des politiques forestières territoriales innovantes : bois énergie, bois construction, forêts pédagogiques, charte forestière, formation des élus, etc.